



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2020
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2020

29 juin-2 juillet 2020

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de l'administration au rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF

Résumé

Conformément à la décision 2013/13 du Conseil d'administration, l'administration soumet dans le présent rapport sa réponse au rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2020/12](#)).

Dans sa réponse, l'administration reprend les éléments clés du rapport d'évaluation, notamment l'utilisation d'approches et d'outils innovants, la gouvernance et l'influence de la fonction d'évaluation, son rôle dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que la qualité des évaluations réalisées en 2019 et le champ couvert par celles-ci.

Les éléments de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section IX.

* [E/ICEF/2020/6](#).



I. Vue d'ensemble

1. Le présent document contient la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2020/12](#)). L'administration y commente les contributions apportées par la fonction d'évaluation au cours de l'année ainsi que les principales évaluations institutionnelles mentionnées dans le rapport. Elle examine également l'utilisation qui est faite dans le cadre des activités d'évaluation d'approches et d'outils innovants, la gouvernance et l'influence de la fonction d'évaluation au niveau institutionnel et son rôle dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

2. L'administration note que pour répondre à l'appel à l'action du Secrétaire général, il convient de mettre à nouveau l'accent sur les éléments suivants : a) la fourniture d'un appui accru au développement des capacités d'évaluation nationales et à l'évaluation par les pays des politiques et programmes nationaux ; b) la poursuite de l'accélération des évaluations conjointes avec les autres organismes des Nations Unies, en mettant davantage l'accent sur le niveau national pour soutenir les mécanismes des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; c) la mise au point d'outils de collecte et d'analyse de données agiles et innovants pour favoriser la gestion adaptative et l'amélioration continue.

3. La fonction d'évaluation est sur la bonne voie s'agissant de l'application de la politique d'évaluation ([E/ICEF/2018/14](#)) et du plan des évaluations mondiales pour 2018-2021 ([E/ICEF/2018/3](#)), et des résultats notables ont été obtenus en 2019. L'administration prend note des efforts et de l'engagement de la fonction d'évaluation pour améliorer sa gouvernance et son influence au niveau institutionnel, de l'utilisation d'approches et d'outils innovants et du fait que les évaluations gagnent en qualité et couvrent un champ plus large.

4. L'administration est pleinement consciente du travail supplémentaire qui est nécessaire pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation d'ici la fin de 2019, comme l'a prescrit le Conseil d'administration dans sa décision 2018/10. L'administration appelle l'attention sur l'augmentation des ressources financières allouées à la fonction : les dépenses consacrées à l'évaluation ont été portées à 0,86 % en 2019 (contre 0,80 % en 2018). L'administration s'engage à faire des efforts supplémentaires au niveau régional pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'organisation s'agissant des dépenses consacrées à la fonction d'évaluation. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la période post-pandémique, l'administration continuera à s'efforcer d'atteindre l'objectif d'ici la fin de 2020, mais cet effort pourrait devoir être prolongé jusqu'en 2021, car la pandémie pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'organisation à mener à bien les évaluations.

5. L'administration se félicite du fait qu'il est ressorti d'une évaluation indépendante de la qualité des évaluations menées par l'UNICEF que 99 % de celles-ci étaient jugées « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes ». Ces résultats démontrent la grande qualité des services consultatifs fournis par la fonction et la confiance accordée sur le plan institutionnel aux recommandations formulées. L'administration continuera à encourager la réalisation d'évaluations portant sur des questions nouvelles et à faire de l'apprentissage une priorité centrale de l'organisation.

6. L'administration salue les résultats des évaluations institutionnelles menées à bien en 2019, notamment l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire, l'évaluation des deux plans d'action successifs de l'UNICEF pour l'égalité des sexes au cours de la période 2014-2019 et l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle dans le cadre de

l'intervention menée pour faire face à la sécheresse en Éthiopie en 2015-2018, entre autres choses.

7. L'administration se félicite de ce que la fonction d'évaluation ait mené à bien son programme de travail pour 2019 et réaffirme son engagement en faveur du renforcement de cette fonction.

II. Activités d'évaluation de l'UNICEF dans un monde en mutation

8. L'administration note que pour faire face au besoin pressant de disposer d'informations plus fiables pour faciliter la prise de décision, une solide coordination interne est requise. Source interne et réactive d'éléments de preuve de très grande qualité, la fonction d'évaluation a joué un rôle fondamental à l'UNICEF dans un monde en rapide évolution. L'administration accueille avec satisfaction toutes les initiatives entreprises par cette fonction, notamment le recours à des technologies et à des approches innovantes et à de nouveaux produits et outils.

A. Technologies innovantes au service de l'évaluation

9. Consciente de la difficulté d'obtenir des données en temps réel dans le contexte de l'action humanitaire, l'administration encourage le recours à des technologies innovantes aux fins de la collecte de données, comme ce fut par exemple le cas avec l'utilisation de U-Report en combinaison avec le suivi sur le terrain effectué par des tiers pour la collecte de données en temps réel auprès d'un groupe élargi de parties prenantes dans le cadre de l'évaluation de la réponse de l'UNICEF à la crise de niveau 2 au Cameroun. L'administration soutient le Bureau de l'évaluation dans l'action qu'il mène pour explorer de nouveaux moyens d'utiliser U-Report pour faciliter la collecte de données dans le cadre d'efforts plus larges visant à recevoir un retour d'information émanant directement de divers groupes de population au niveau des pays. De même, l'administration se félicite du partenariat actuel entre la fonction d'évaluation et le Centre de recherche Innocenti aux fins de la conception de Global Development Commons, une plateforme numérique compilant des éléments probants et centrée sur les politiques et les programmes axés sur les enfants. Cette plateforme rassemble des données probantes issues de travaux d'évaluation et de recherche menés par l'UNICEF, d'autres organismes des Nations Unies et organismes multilatéraux, des États Membres, des universitaires et divers groupes, ce qui permet d'accéder facilement à des données essentielles au moment où les pays envisagent d'intensifier les interventions axées sur les enfants pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Approches innovantes

10. L'administration note que l'utilisation de méthodes d'évaluation en temps réel est en train d'être consolidée pour faciliter l'évaluation des interventions humanitaires de l'UNICEF au fur et à mesure de leur déroulement. La valeur ajoutée aux évaluations des réponses à la crise de 2019 liée au cyclone Idai au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe a démontré l'intérêt de cette approche, qui a été mise en œuvre à titre expérimental en 2018.

11. L'administration recommande également la réalisation d'études d'évaluabilité pour optimiser l'appui à la planification et à la conception des programmes de l'UNICEF. Effectué dès les premières étapes des interventions, ce type d'évaluation

peut contribuer à confirmer que le travail de l'UNICEF se prête à l'évaluation et, à ce titre, à valider la théorie du changement sous-jacente ainsi que la vérification et la mesure des résultats des programmes. En 2019, les études portant sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, la participation et l'autonomisation des adolescents et deux programmes de pays ont permis de recenser les ajustements nécessaires pour que ces programmes se prêtent à de futures évaluations complètes.

C. Nouveaux produits et outils utilisés pour l'évaluation

12. L'administration prend en outre note des initiatives d'évaluation visant à faciliter le contrôle, telles que l'analyse du secteur humanitaire afin de recenser les meilleures pratiques et de favoriser une prise de décision éclairée dans les situations d'urgence complexes ; l'outil d'évaluation de l'état de préparation qui permet de recenser les lacunes et les possibilités s'agissant du renforcement du rôle de l'UNICEF par domaine d'intervention, par exemple celui des changements climatiques ; et l'approche axée sur le « process tracing » et permettant d'évaluer les contributions institutionnelles aux politiques publiques dans les pays à revenu moyen et élevé, par exemple la contribution de l'UNICEF (assistance technique) à la stratégie « Yo Me Apunto » mise en œuvre par le Gouvernement du Costa Rica. Ladite contribution était axée sur le recensement des régions du pays présentant des niveaux élevés de décrochage scolaire afin d'analyser les facteurs spécifiques qu'on y retrouve et de concevoir des actions ciblant les communautés, les parents et les centres d'éducation pour réussir à réintégrer des étudiants au monde scolaire ou à augmenter le taux d'inscription.

III. L'évaluation dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies

13. L'administration se félicite de pouvoir mettre en lumière les contributions de la fonction d'évaluation de l'UNICEF en 2019 à la promotion des évaluations conjointes et des évaluations à l'échelle du système, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. Les partenariats noués par le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF avec d'autres organismes des Nations Unies, qui se sont traduits par l'évaluation conjointe de programmes communs ou l'établissement de fonds de financement communs, ou encore la participation à des groupes d'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, renforceront le travail d'équipe qu'effectuent les acteurs concourant à la fonction d'évaluation de l'UNICEF avec leurs pairs de la famille des Nations Unies. Ces évaluations collaboratives façonneront et amélioreront l'avenir des initiatives conjointes, notamment les programmes sur le mariage d'enfants et sur l'élimination des mutilations génitales féminines, et fourniront des enseignements qui permettront de rendre plus efficaces les interventions humanitaires collectives, les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et les évaluations thématiques conjointes au niveau des pays.

15. L'administration salue le soutien apporté par la fonction d'évaluation au renforcement des capacités du personnel des Nations Unies au niveau régional aux fins de l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays. Elle note avec satisfaction le rôle important des bureaux régionaux dans l'appui à ces activités, en particulier le rôle de l'UNICEF en tant que coprésident du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique (UNEDAP), qui a permis d'ouvrir un espace de débat en accueillant une

formation aux évaluations dans le contexte du système des Nations Unies. L'UNEDAP a appuyé plusieurs équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'assurance de la qualité des évaluations menées dans la région.

16. L'administration note également qu'en 2019 les acteurs concourant à la fonction d'évaluation se sont engagés à renforcer les capacités nationales d'évaluation, comme le prévoit la politique révisée régissant la fonction, en particulier les contributions aux évaluations menées par les pays, les évaluations menées conjointement avec les gouvernements et les partenariats qui ont abouti à la production d'un guide destiné à aider les acteurs nationaux à intégrer les objectifs de développement durable à la planification nationale.

17. L'administration prend bonne note des possibilités d'action créées par la fonction d'évaluation en 2019, principalement à l'occasion du deuxième forum annuel sur le thème « Renforcer les capacités nationales d'évaluation pour l'Afrique que nous voulons : des ODD fondés sur des preuves et des rapports sur l'Agenda 2063 », qui s'est tenu en décembre 2019 en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique. D'autres possibilités d'échanges similaires ont démontré la contribution de l'UNICEF au renforcement des capacités au niveau des pays, à la mobilisation des acteurs nationaux et à l'intensification des bonnes pratiques, et à l'accélération de l'exécution du Programme 2030 qui en résulte.

IV. Qualité des évaluations menées en 2019 et champ couvert par celles-ci

A. Champ couvert

18. L'administration note que la tendance positive observée en 2018 en ce qui concerne le nombre d'évaluations et le champ couvert par celles-ci s'est confirmée en 2019. Grâce aux ressources du fonds commun pour l'évaluation, la capacité de planification de la fonction d'évaluation a entraîné une augmentation de 8 % du nombre d'évaluations soumises : celui-ci a été porté de 107 en 2018 à 116 en 2019 ; à cela s'ajoute une amélioration de six points de pourcentage de la couverture géographique, laquelle est passée de 89 % pour la période 2016-2018 à 95 % pour la période 2017-2019. L'administration prend note des efforts déployés par la fonction pour soutenir les bureaux de pays qui n'ont pas été en mesure de présenter une évaluation au cours des dernières années – la République islamique d'Iran, la Libye, Oman, l'Arabie saoudite, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela – sachant que les bureaux de pays de la République islamique d'Iran, de la Libye et de la République bolivarienne du Venezuela ont déjà commencé leur processus d'évaluation, qui devrait s'achever en 2021.

19. L'administration note également que les acteurs concourant à la fonction d'évaluation s'efforcent d'harmoniser les dépenses consacrées aux programmes avec la répartition thématique des évaluations entre les cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021. Comme en 2018, le groupe d'objectifs 1 (Chaque enfant survit et s'épanouit), a été celui qui a fait l'objet du plus grand nombre d'évaluations en 2019. L'administration encourage les efforts des acteurs concourant à la fonction d'évaluation visant à augmenter le nombre d'évaluations concernant le groupe d'objectifs 5 (Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie), et particulièrement concernant le groupe d'objectifs 4 (Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre). Ce dernier groupe est celui qui a fait l'objet du nombre le plus restreint d'évaluations en 2018 et en 2019, et donc celui concerné par le plus grand écart par rapport à la répartition actuelle des dépenses consacrées aux programmes.

20. De même, en ce qui concerne les priorités transversales, l'administration salue les investissements proactifs de la fonction en faveur du renforcement des capacités du personnel en matière d'égalité des sexes, qui se sont traduits par une augmentation de 24 points de pourcentage du taux d'évaluations prenant en compte les questions de genre (2019 : 75 % ; 2018 : 51 %). On note une amélioration importante en ce qui concerne le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, l'UNICEF dépassant les objectifs avec une note moyenne globale de 9,27 (2018 : 6,15).

21. L'administration encourage le Bureau de l'évaluation à s'efforcer d'augmenter le nombre d'évaluations portant sur la priorité transversale Action humanitaire, étant donné qu'il y a eu une légère diminution à cet égard (28 % en 2019 contre 30 % en 2018).

B. Qualité

22. L'administration constate que la qualité des évaluations n'a cessé de s'améliorer depuis 2012. En 2019, sur les 112 évaluations dont la qualité a été évaluée de manière indépendante, 99 % ont été jugées « satisfaisantes » ou « très satisfaisantes », contre 87 % en 2018. L'administration encourage le Bureau de l'évaluation à continuer de renforcer son appui technique à tous les bureaux en matière d'assurance de la qualité.

C. Nouvelles questions

23. L'administration constate que les programmes faisant l'objet d'évaluations ont de multiples dimensions et se félicite de l'inclusion dans le champ couvert par l'évaluation de questions nouvelles, comme la santé mentale et l'éducation des enfants présentant un handicap, ainsi que de celles qui font le lien entre programmes humanitaires et programmes de développement.

24. L'administration prend également note des travaux entrepris en Europe et en Asie centrale pour fournir des preuves de bonnes pratiques et proposer des initiatives en matière de santé mentale pouvant être appliquées à plus grande échelle. Elle note que les acteurs concourant à la fonction d'évaluation ont appelé les bureaux de pays à accorder une plus grande attention à l'éducation inclusive au bénéfice des enfants présentant un handicap moyennant la formulation d'orientations générales et la formation des enseignants, et en particulier qu'il a été recommandé d'axer davantage les programmes sur l'obtention de résultats éducatifs. Elle souscrit également à la recommandation visant à étendre l'utilisation des technologies et l'accès aux supports d'apprentissage aux enfants présentant un handicap afin de renforcer les systèmes éducatifs.

25. L'administration se félicite des résultats de l'évaluation multipays des interventions menées par l'UNICEF dans la région Amérique latine et Caraïbes pour lutter contre la violence contre les enfants et des remarques sur les résultats régionaux en matière d'action de mobilisation et de cadres juridiques. L'administration est consciente que ces efforts nécessitent une démarche plus systématique afin de renforcer l'égalité des sexes et la participation des jeunes aux interventions.

26. L'administration prend acte de l'évaluation des contributions de l'UNICEF à l'établissement de liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement. Les interventions de l'organisation ont contribué à combler le fossé entre l'aide humanitaire et les activités de développement en influençant l'établissement des priorités s'agissant des programmes destinés aux jeunes. L'administration se félicite des recommandations concernant les interventions de

réduction des risques de catastrophe et la nécessité d'adopter des approches bien établies pour intégrer efficacement des programmes de réduction des risques de catastrophe et de résilience axés sur les enfants aux systèmes éducatifs.

V. Gouvernance de la fonction d'évaluation à l'UNICEF

A. Gouvernance

27. L'administration accueille avec satisfaction les informations actualisées fournies sur l'application de la politique d'évaluation révisée (E/ICEF/2018/14) et prend note des précieuses orientations en matière de contrôle formulées par le Conseil d'administration, le Comité consultatif pour les questions d'audit et le Groupe consultatif de l'évaluation.

28. L'administration prend note du mandat actualisé du Comité mondial d'évaluation et de son rôle consultatif auprès de la Directrice exécutive concernant l'utilisation des contributions de l'évaluation dans la prise de décision aux niveaux stratégique et programmatique.

29. L'administration souscrit à la définition des responsabilités, qui s'inscrit dans une logique descendante : la supervision générale de la fonction est assurée par le Directeur de l'évaluation et la coordination est renforcée aux niveaux régional et national sous la direction des bureaux régionaux et des titulaires des postes relevant de l'évaluation.

B. Ressources

30. L'administration observe avec satisfaction une tendance à la hausse des ressources financières allouées à la fonction d'évaluation, laquelle a bénéficié de 0,86 % des dépenses consacrées aux programmes en 2019 contre 0,80 % en 2018. Cette augmentation démontre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de 1 % fixé par le Conseil d'administration dans sa décision 2018/10 et dans la politique d'évaluation révisée. L'administration est fermement résolue à aider les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale à atteindre les objectifs fixés en matière d'évaluation, non seulement pour combler l'écart qui les sépare des autres régions, mais aussi pour veiller à ce qu'une partie importante des dépenses consacrées aux programmes par l'UNICEF fassent l'objet d'une évaluation.

31. L'administration prend note des activités de renforcement des capacités menées par la fonction d'évaluation en 2019, en particulier du programme de formation à l'intention du personnel et des partenaires lancé en collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies et des modules d'orientation élaborés pour présenter les derniers travaux de la fonction d'évaluation. Elle se félicite par ailleurs de l'organisation de la Journée mondiale d'apprentissage de l'évaluation, qui a permis de partager avec différentes parties prenantes la précieuse contribution des évaluations au moyen d'exemples concrets.

C. Outils et assurance de la qualité

32. L'administration note avec satisfaction qu'en 2019 le Bureau de l'évaluation a mis en service avec succès la nouvelle Plateforme d'intégration des systèmes d'informations probantes, qui résulte de la fusion des systèmes utilisés par l'UNICEF

pour planifier, analyser et archiver des activités de production d'éléments probants et établir des rapports à ce sujet, dans le cadre des travaux de recherche et d'évaluation.

33. De même, l'administration se félicite de la conduite du deuxième examen effectué au titre du système mondial de contrôle des évaluations et constate : a) que ce système a contribué à l'amélioration de la qualité des évaluations de l'UNICEF que l'on observe actuellement ; b) que des recommandations visant à améliorer le format de l'examen pour répondre aux nouveaux besoins et à encourager la transformation du système en une plateforme globale de partage des connaissances sont formulées.

VI. Appui de la fonction d'évaluation aux activités de l'UNICEF

A. Application des recommandations

34. L'administration note que le taux d'application des mesures qu'elle a décidées a été constant tout au long de la période 2017-2018, au cours de laquelle plus de 90 % des mesures décidées en 2018 et 2017 ont été appliqués. L'administration convient que le taux d'application pourrait encore être amélioré et s'engage à assurer régulièrement le suivi et l'application de toutes les mesures ciblées, en intensifiant en particulier les efforts au niveau des divisions du siège et des bureaux des régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, où l'application de 17 % des mesures n'a pas encore commencé, et au niveau des bureaux des régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de l'Europe et de l'Asie centrale et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où l'application de 10 % des mesures n'a pas encore commencé.

B. Influence de la fonction d'évaluation

35. L'administration réitère sa conviction que les évaluations sont une source d'information fiable qui permet de favoriser la réalisation de changements bénéfiques pour l'organisation et soutient sans réserve les efforts déployés par les acteurs concourant à la fonction d'évaluation pour partager les éléments probants collectés avec les parties prenantes internes et externes. Elle a reçu avec satisfaction les webinaires et les infographies qui, en 2019, ont non seulement permis de communiquer de manière plus efficace les résultats des évaluations, mais ont également invité l'administration à réfléchir à des moyens plus conviviaux de présenter l'information institutionnelle. L'administration anticipe que la série « What works » sur les activités de l'UNICEF en faveur des enfants, qui devrait être publiée au cours du deuxième trimestre de 2020, contribuera à sensibiliser, au sein de l'organisation, aux enseignements à retenir et aux possibilités de mieux cibler les domaines dans lesquels l'obtention de résultats est nécessaire.

36. L'administration accueille avec satisfaction les exemples concrets présentés dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation qui montrent comment, en 2019, les évaluations ont influencé les politiques nationales au Malawi (programme d'assainissement total piloté par la collectivité et d'hygiène de l'UNICEF) et l'expansion des programmes menés au niveau national en Thaïlande (évaluation de l'impact de la subvention automatique pour les enfants). L'administration s'est également activement engagée en faveur de l'application des recommandations préconisant l'élaboration d'une nouvelle structure et d'une stratégie d'innovation et la révision de la Stratégie pour la protection de l'enfance de l'UNICEF.

37. L'administration est convaincue que l'influence des exemples susmentionnés découle d'une conception judicieuse, de la fourniture d'un soutien solide, de la

mobilisation des parties prenantes et de l'approche axée sur la concertation de l'UNICEF en matière de recommandations.

VII. Évaluations institutionnelles

38. L'administration se félicite que la fonction d'évaluation respecte le calendrier prévu pour mener à bien son plan d'évaluations mondiales, conformément au programme de travail pour 2019. Elle réaffirme son appui à la fonction et sa détermination à donner suite aux recommandations convenues.

39. L'administration tient à saluer les résultats de l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire et la reconnaissance du succès des actions de mobilisation visant à faire considérer l'éducation comme un élément clef des interventions humanitaires. Elle prend par ailleurs acte des recommandations visant à concevoir des solutions éducatives plus ciblées adaptées aux situations d'urgence complexes, par opposition à des interventions qui conviendraient mieux à des situations de catastrophe naturelle.

40. L'administration accueille favorablement les recommandations issues de l'évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes au cours de la période 2014-2019. Il était indiqué dans les conclusions que les plans comprenaient des éléments indispensables à un instrument stratégique de haute qualité concernant la définition de l'égalité des sexes et une théorie du changement, mais que des efforts étaient encore nécessaires pour opérer une évolution structurelle et étendre les ambitions au-delà de l'environnement interne de l'organisation. L'administration prend note des recommandations visant à mieux sensibiliser au sein de l'organisation aux plans d'action pour l'égalité des sexes à tous les niveaux et à veiller à ce que l'équipe dirigeante définisse un mandat et des responsabilités clairs aux fins de l'exécution des plans et communique autour du principe d'égalité des sexes déjà en vigueur au sein de l'organisation.

41. L'administration encourage la fonction d'évaluation à continuer de jouer son rôle moteur au sein du Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle et à poursuivre sa participation active aux évaluations interinstitutions. En 2019, l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle dans le cadre des mesures prises pour faire face à la sécheresse de 2015-2018 en Éthiopie a permis de formuler des recommandations applicables au niveau national et au niveau mondial ; les conclusions ont été l'occasion de saluer la réponse collective bien coordonnée qui a sauvé de nombreuses vies et a permis aux personnes interrogées de recevoir une aide dont elles avaient besoin d'urgence et d'être traitées avec respect. Le rapport d'évaluation contenait également des recommandations visant à orienter les futures interventions dans le cadre de crises similaires.

42. L'administration se félicite de la collaboration nouée en 2019 avec d'autres entités des Nations Unies pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la concrétisation des résultats des programmes conjoints et des initiatives mondiales et sur celle du renforcement du réseau d'évaluation. Les évaluations conjointes réalisées en 2019 en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population qui ont porté sur le programme conjoint relatif au mariage d'enfants et sur celui pour l'élimination des mutilations génitales féminines ainsi que sur la phase I du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants ont permis de recenser des capacités complémentaires pour traiter ces questions sensibles et d'évaluer la pertinence de la poursuite de l'intervention commune. Ces efforts communs améliorent la qualité des interventions et créent la cohérence nécessaire pour faire avancer le programme de réforme de l'ONU.

VIII. Conclusions

43. L'administration prend bonne note des travaux en cours pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation d'ici la fin de 2019, comme l'a prescrit le Conseil d'administration dans sa décision 2018/10. Elle estime que le niveau de 0,86 % atteint à la fin de 2019 démontre les efforts que consent l'organisation pour atteindre l'objectif, alors même que les demandes au titre des programmes et des opérations continuent à aller croissant. L'administration attend avec intérêt de pouvoir analyser les dépenses consacrées aux travaux d'évaluation au niveau régional, afin de veiller à l'adéquation des dépenses engagées à ce titre, en particulier dans les régions où les dépenses consacrées aux programmes sont les plus importantes. Elle s'engage à faire des efforts supplémentaires au niveau régional pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'organisation s'agissant des dépenses consacrées à la fonction d'évaluation. L'administration continuera à s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé d'ici à la fin de 2020, mais ces efforts pourraient être retardés par l'effet de la pandémie de COVID-19 sur la capacité de l'organisation à mener à bien les évaluations.

44. Comme il est ressorti des résultats de l'évaluation indépendante de la qualité des évaluations, le travail du Bureau de l'évaluation s'est amélioré, comme le montre la progression du pourcentage d'évaluations jugées « satisfaisantes » ou « très satisfaisantes ». L'administration continuera à encourager les initiatives prises par les acteurs concourant à la fonction d'évaluation qui portent sur des questions nouvelles et de nouveaux domaines afin de multiplier les possibilités d'apprentissage au sein de l'organisation.

45. Pour 2020, l'administration réaffirme son soutien aux efforts concertés visant à améliorer l'application des mesures découlant des recommandations issues d'évaluations et ayant été acceptées. Elle s'attachera en particulier à mieux comprendre les raisons du léger retard constaté dans l'application des mesures et à encourager une réaction rapide des bureaux de la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et des divisions du siège, qui ont affiché le taux d'application le plus lent au cours des trois dernières années ; ainsi que des bureaux des régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, d'Europe et d'Asie centrale, et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

46. L'administration de l'UNICEF est déterminée à continuer de renforcer la fonction d'évaluation et convaincue que les résultats des évaluations sont l'une des causes du saut qualitatif observé s'agissant de l'efficacité des programmes et de la stratégie institutionnelle dans son ensemble. L'administration est consciente que la fonction d'évaluation, dans le cadre de l'application de la politique d'évaluation révisée, collecte des éléments probants pour faciliter l'obtention de résultats au bénéfice des enfants et accélérer l'action menée en vue de l'exécution du Programme 2030.

IX. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note des documents ci-après, qui ont été présentés au Conseil d'administration à la session annuelle de 2019 :

a) Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2020/12) et réponse de l'administration (E/ICEF/2020/13) ;

b) Évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, résumé (E/ICEF/2020/14) et réponse de l'administration (E/ICEF/2020/15).
